

NOTE DE L'ORDONNATEUR BUDGET RECTIFICATIF N°1

EXERCICE 2026

1.	Le tableau des emplois (Tableau 1).....	2
1-1	Emplois sous plafond ETAT.....	2
1-2	Emplois financés sous ressources propres	3
2.	Le tableau des autorisations budgétaires (Tableau n°2).....	3
2-1	Les dépenses de personnel.....	4
2-2	Les dépenses de fonctionnement.....	4
2-3	Les dépenses d'investissement	4
2-4	Les recettes.....	5
3.	Le tableau des dépenses par destination (Tableau n°3)	6
4.	Le tableau des recettes par origine (Tableau n°3 bis).....	9
5.	Le tableau d'équilibre financier (Tableau n°4).....	12
6.	Opérations pour compte de tiers (tableau 5)	13
7.	Le plan de trésorerie (Tableau n°7).....	13
8.	Le compte de résultat et le tableau de financement agrégé (Tableau n°6)	13
9.	Indicateurs de soutenabilité budgétaire	14
	Synthèse du Budget Rectificatif n°1 (2026).....	17
	Conclusion : Éléments positifs et Points de vigilance.....	18

En 2026, comme cela a été mis en avant lors du budget initial, le budget de l'UTT évolue dans un contexte complexe liée à l'incertitude politique et à des financements tendus. Le début d'année a tout d'abord été impacté par le mode de gestion en services votés sur le 1^{er} trimestre 2026 entraînant des restrictions et des reports de certaines dépenses et une SCSP provisoire versée pour un quart de son montant.

Ensuite, la situation géopolitique 2026 a entraîné des pénuries de certains équipements et un phénomène inflationniste des coûts à différents niveaux.

Ce 1^{er} budget rectificatif 2026 s'inscrit dans la démarche de pilotage resserré et de fiabilisation des données budgétaires de l'établissement. Il permet de considérer le contexte actuel menant à des ajustements nécessaires sur les prévisions budgétaires.

1. Le tableau des emplois (Tableau 1)

Le tableau d'emplois

Le tableau des emplois présenté au budget initial faisait apparaître un total de 487,7 ETPT. Une évolution de +0,9 ETPT est constatée, portant ainsi le total à 488,6 ETPT.

Les corrections apportées entraînent une diminution du plafond État de 4,4 ETPT et une augmentation du plafond hors SCSP de 5,3 ETPT.

1-1 Emplois sous plafond ETAT

Au niveau des enseignants et enseignants-chercheurs, une augmentation de +1,5 ETPT est constatée. Celle-ci s'explique principalement par la prise en compte d'informations qui n'avaient pas été identifiées lors de la construction du BI 2026.

Concernant les enseignants et enseignants-chercheurs titulaires, l'évolution observée (107,9 ETPT contre 105,3 ETPT au BI) s'explique notamment par l'arrivée d'un titulaire initialement prévue sur la masse salariale des enseignants-chercheurs contractuels financés sur ressources propres, ainsi que par diverses corrections de durée concernant les personnels en stock et les recrutements de la campagne emploi 2026.

S'agissant des enseignants et enseignants-chercheurs en CDI, l'évolution constatée (29,5 ETPT contre 30 ETPT au BI) résulte principalement de l'annonce d'un départ à la retraite.

Concernant les enseignants et enseignants-chercheurs en CDD, l'évolution observée (31,7 ETPT contre 32,3 ETPT au BI) s'explique par la variation des effectifs de doctorants.

S'agissant des personnels BIATSS, une diminution de 5,8 ETPT est constatée. Celle-ci résulte principalement de mouvements importants au sein des personnels titulaires.

Concernant les BIATSS titulaires, une diminution de 4,3 ETPT est observée par rapport au BI. Cette évolution s'explique notamment par la situation d'un agent qui devait réintégrer l'établissement à l'issue de son détachement mais qui a finalement obtenu son renouvellement dans un autre établissement. Par ailleurs, deux agents ont mis fin à leur détachement pour réintégrer leur ministère d'origine. L'un des postes a été pourvu en interne et le second devrait l'être à la rentrée 2026.

Concernant les BIATSS en CDI, l'évolution constatée (19,5 ETPT contre 20 ETPT au BI), soit - 0,5 ETPT, reste limitée. Elle résulte principalement de modifications de quotités de travail ainsi que du passage de deux agents de CDD à CDI.

Enfin, concernant les BIATSS en CDD, l'évolution observée (9,7 ETPT contre 10,7 ETPT au BI), soit -1 ETPT, s'explique par le passage de deux agents en CDI ainsi que par la démission d'un agent dont le remplacement est prévu à la rentrée 2026.

1-2 Emplois financés sous ressources propres

Les emplois financés sur ressources propres sont constitués pour près de 50 % de postes financés par des projets d'enseignement, de formation ou de recherche.

Le nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs en CDI reste stable à hauteur de 14 ETPT.

Le nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs en CDD évolue à la hausse avec 6,2 ETPT par rapport au BI. Cette évolution s'explique principalement par des recrutements de post-doctorants sur projets, non prévus lors de la construction du BI, ainsi que par des réajustements liés aux informations renseignées initialement.

Les personnels BIATSS en CDI enregistrent une augmentation de +2,9 ETPT par rapport au BI. Cette évolution correspond principalement à la transformation de contrats CDD en CDI pour des agents répondant à des besoins permanents.

À l'inverse, les BIATSS en CDD enregistrent une diminution de -3,8 ETPT par rapport au BI. Cette évolution s'explique principalement par le passage d'agents en CDD vers des contrats CDI.

2. Le tableau des autorisations budgétaires (Tableau n°2)

Le BR1-2026 ajuste les autorisations budgétaires de la façon suivante :

Les AE sont augmentées de 700 k€ répartis de la façon suivante :

- 271 k€ en dépenses de personnel
- 405 k€ en dépenses de fonctionnement
- 24 k€ en dépenses d'investissement

Les CP connaissent eux aussi une augmentation de 1 030 k€ décomposés de la façon suivante :

- 271 k€ en dépenses de personnel
- 279 k€ en dépenses de fonctionnement
- 480 k€ en dépenses d'investissement

Les recettes affichent une augmentation de 1 568 k€.

Le solde budgétaire déficitaire s'améliore de 538 k€ par rapport au budget initial 2026 et se porte désormais à 2 336 k€.

Ce solde budgétaire se calcule par soustraction des crédits de paiement sur les encaissements, lesquels ont été augmentés plus fortement que les crédits de paiements, le solde budgétaire est donc amélioré de la différence.

2-1 Les dépenses de personnel

Le montant prévisionnel de la masse salariale inscrit au BR1 2026 s'établit à 35 780 187 €, contre 35 509 226 € au budget initial, soit une évolution de 270 961 € (+0,7 %).

Cette évolution reste limitée et ne remet pas en cause les équilibres financiers globaux de l'établissement.

L'écart constaté résulte principalement d'un réajustement du montant du CAS Pension à hauteur de 347 281 €, lié à une erreur identifiée dans le fichier de suivi de la masse salariale. Il intègre également la mise à jour des données relatives à la mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) au 1er mai 2026. Ces ajustements sont partiellement compensés par une diminution de 76 320 € des projections réalisées lors de l'élaboration du BI 2026.

La campagne emploi 2026 étant en cours de déroulement, les impacts éventuels sur la masse salariale seront intégrés au fur et à mesure de l'avancement des recrutements.

Dans ce contexte, l'établissement poursuit ses actions visant à maîtriser l'évolution de sa masse salariale et à préserver ses équilibres financiers. Une attention particulière reste portée aux renouvellements de contrats afin d'adapter les ressources humaines aux besoins réels et aux capacités financières de l'établissement.

Par ailleurs, l'établissement continue d'évoluer dans un environnement de recrutement concurrentiel, tant en matière d'attractivité des métiers que de niveaux de rémunération. Il bénéficie néanmoins d'une image positive, notamment grâce aux conditions de travail proposées.

2-2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été ajustées afin de prendre en considération les nouvelles informations sur les prévisions de dépenses 2026, basées sur des éléments factuels constatés depuis le vote du budget initial.

Les réajustements des prévisions budgétaires sur ces dépenses conduisent à une hausse de 405 k€ en AE et 279 k€ en CP par rapport au budget initial 2026.

Ces modifications budgétaires ont été réalisées par la démarche suivante :

- l'examen des taux d'exécution budgétaire jusqu'à fin avril 2026 ;
- l'analyse de l'activité de certains services nécessitant des adaptations de prévisions budgétaires dans un contexte général d'augmentation des coûts ;
- les nouvelles informations de l'année sur certaines formations, conventions, avancement de travaux et projets.

Le détail de ces ajustements de dépenses de fonctionnement sont décrits dans l'analyse des dépenses par destination dans la suite de ce rapport.

2-3 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont également réévaluées sur la base d'éléments factuels constatés depuis le budget initial 2026.

En début d'année, certains investissements ont pu prendre du retard en raison de l'impact de l'application du mode de gestion en services votés sur le 1^{er} trimestre 2026.

Dans un second temps, lors de la levée des services votés, le contexte géopolitique de 2026 a induit de nouvelles contraintes auxquelles l'établissement doit désormais s'adapter pour permettre le maintien des équipements nécessaires à ses activités. Ce contexte se traduit par des difficultés d'approvisionnement auprès des fournisseurs, des hausses de prix, et des nouvelles conditions de règlement plus contraignantes.

Par rapport au budget initial 2026, les dépenses d'investissement sont impactées par une hausse des prévisions d'AE à hauteur de 24 k€ et des CP pour 480 k€ :

Ces évolutions résultent de différents facteurs, à la hausse et à la baisse. Les modifications les plus importantes concernent :

- Les dépenses d'investissement en équipements numériques, en hausse de 580 K€ en CP (répartis en destinations D102 et D114). Cet ajustement significatif permet de prendre en compte le renouvellement et maintien des équipements informatiques dont certains ont été retardés en 2025, ainsi que les nouveaux équipements prévus en 2026 sur lesquels des hausses de prix sont constatées et des délais de paiements raccourcis par rapport à la prévision initiale ;
- Les dépenses d'investissement sur opérations fléchées, diminuées de 131 k€ en CP, afin de réajuster le budget au rythme d'avancement prévisionnel des dépenses sur les CPER Alliage et MAT-GE.

L'ensemble des ajustements en dépenses d'investissements sont détaillés dans l'analyse des dépenses par destination dans la suite de ce rapport.

2-4 Les recettes

Les recettes augmentent de 1 568 k€.

Au niveau des recettes globalisées, l'augmentation s'établit à 1 273 k€.

Cette augmentation résulte de la combinaison des principaux éléments suivants :

- une augmentation de la SCSP de 154 k€, en raison d'une prévision complétée des financements de la nouvelle PSC (Protection Sociale Complémentaire) et de l'augmentation de la compensation du CAS pension (75%) ;
- une diminution des recettes provenant des autres financements de l'Etat de 22 k€ liée à une gestion déléguée au collège Le Noyer Marchand de Romilly d'une subvention 2026 pour l'organisation des cordées de la réussite ;
- une hausse des prévisions de recettes provenant des autres financements publics de 681 k€ liée à l'analyse de l'activité de différents projets, à des encaissements tardifs de titres émis en 2025 ainsi qu'à une réévaluation des RAR (restes à recouvrer).
- une augmentation des ressources propres de 460 k€ provenant de différents facteurs.

Dans les éléments les plus impactants peuvent notamment être relevés :

- L'augmentation des recettes sur les activités formation et apprentissage pour 217 k€, en raison principalement d'encaissements constatés sur des titres de 2025 ;
- La hausse des encaissements sur les activités de la direction des relations internationales pour 129 k€, provenant d'encaissements supplémentaires déjà constatés sur début 2026 et d'une nouvelle recette pour le projet IMPACT ;
- L'ajustement des RAR en hausse de 74 k€ ;
- La révision à la hausse des recettes prévisionnelles sur droits universitaires pour 30 k€.

De façon plus générale, pour ce BR1-2026, les recettes ont été revalorisées au travers de la revue des encaissements déjà constatés, puis de la mise à jour des prévisions de taux d'encaissement et des restes à recouvrer avec l'agence comptable.

Au niveau des recettes fléchées, les prévisions sont en hausse de 295 k€.

Cette revalorisation provient notamment des ajustements des projets suivants :

- EvolUTTion : le constat des financements déjà encaissés sur ce projet en 2026 conduit à une hausse des recettes de 112 k€ ;
- CPER MAT-GE : les recettes de ce projet sont ajustées à la hausse pour 140 k€, afin de correspondre au financement des dépenses justifiables prévues au budget 2026 (notamment pour la partie du projet se terminant en juin 2026) ;
- CPER Renete : les recettes de ce projet sont diminuées de 27 k€ afin de tenir compte du rythme de réalisation du projet ;
- Eut + : pour ce projet une nouvelle subvention a été octroyée en 2026 pour 60 k€.

L'augmentation attendue des recettes sur les projets, financés par des bailleurs de fonds publics et se terminant en 2026 (recettes globalisées ou fléchées), est conditionnée par le traitement des justificatifs et le versement des soldes par les financeurs sur l'exercice (conformément aux échéanciers prévisionnels).

3. Le tableau des dépenses par destination (Tableau n°3)

Dans ce tableau, les dépenses sont présentées en autorisations budgétaires (montant total des engagements pris par l'établissement, qu'elles soient annuelles ou pluriannuelles) et en crédits de paiement (montant des décaissements associés aux autorisations budgétaires). Ces chiffres sont donc différents des charges présentées en droits constatés dans le compte de résultat.

❖ Destination D101 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

Pour cette destination, les dépenses de fonctionnement sont augmentées de 1 k€ en AE et CP, afin de pouvoir prendre en charge une dépense sur un projet.

❖ Destination D102 : Formation initiale et continue de niveau Master

Les dépenses de fonctionnement de cette destination augmentent de 176 k€ en AE et de 167 k€ en CP.

Les principaux ajustements concernent :

- Les dépenses de formation continue et apprentissage sont augmentées de 95 k€ en AE et en CP, pour couvrir les frais incompressibles de location de salles pour différentes formations et les dépenses liées à l'organisation de la remise de diplômes ;
- Les dépenses du projet IMPACT sont abondées pour 38 k€ en AE et en CP, afin de prendre compte une convention de reversement signée début 2026 conduisant au reversement d'une partie des recettes facturées. Des recettes couvrant ces heures d'enseignement sont prévues en parallèle ;
- Les dépenses liées à l'organisation de l'évènement des cordées de la réussite sont diminuées de 24 k€ en AE et en CP puisque la gestion d'une partie des dépenses subventionnées est désormais externalisée ;
- Les dépenses de cotisations incompressibles sont revues à la hausse pour 11 K€ en AE et en CP, de même que les dépenses de formation du tronc commun pour 10 k€ en AE et en CP.

Les autres ajustements en dépenses de fonctionnement sur cette destination, moins significatifs individuellement, concernent des revalorisations liées à des marchés, des ajustements sur les projets d'enseignement (MechDiTS et HI PARIS) et des reclassements entre destinations de dépenses (provenant de la destination D115).

Concernant les dépenses d'investissement sur cette destination, la revue des prévisions budgétaires a conduit à une inscription complémentaire de 5 k€ en AE et 75 k€ en CP.

Les explications sont les suivantes :

- De nouveaux investissements sont prévus à hauteur de 10 k€ en AE et en CP pour l'ouverture de nouvelles UE ;
- Les investissements prévus sur le projet HIPARIS sont réduits de 7 k€ en AE ET CP ;
- Le budget d'investissement en équipements numériques d'enseignement est revu à la hausse pour 2 k€ en AE et 72 k€ en CP, afin de maintenir le bon fonctionnement et le renouvellement nécessaire du matériel.

❖ Destination D105 : Bibliothèques et documentation

Sur cette destination, les crédits de fonctionnement supplémentaires de 1 k€ en AE et en CP sont liés à des ajustements sur marchés.

❖ Destination D107 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

Pour cette destination, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 160 k€ en AE et 189 k€ en CP, les évolutions concernent :

- Les dépenses de la direction de la recherche augmentées de 106 k€ en AE et 135 k€ en CP, en lien avec : la signature d'un nouveau contrat pour l'entretien des blouses de laboratoire, l'ajustement des dépenses sur projets selon leur degré d'avancement, et l'inscription complémentaire de 50 k€ en CP pour le projet cofinancé CPER GENI ROMEO ;
- Le reclassement de dépenses de l'institut ISGA pour 54 k€ en AE et CP (ces dépenses étaient initialement inscrites en D115).

En investissement, les dépenses sur cette destination sont revues à la hausse en AE pour 47 k€, et à la baisse en CP pour 113 k€.

Ces variations proviennent des éléments suivants :

- L'ajustement des projets de recherche CPER ALLIAGE (+51 k€ en AE et +403 K€ en CP) et CPER MAT-GE (-22 k€ en AE et -534 k€ en CP), les produits sur le financement de ces projets sont corrélativement révisés ;
- Des investissements complémentaires sur l'antenne de Nogent pour 18 k€ en AE et en CP, ces dépenses sont financées par la subvention GIP52.

❖ **Destination D114 : Immobilier**

Cette destination retrace les dépenses de la DNUM (Direction du Numérique) et du Patrimoine qui ont un fort impact sur le budget de l'établissement. Le pilotage et la maîtrise de ces dépenses sont donc particulièrement structurants pour le budget.

Pour cette destination, les dépenses de fonctionnement augmentent de 163 k€ en AE et de 138 k€ en CP.

La principale variation provient des dépenses de fonctionnement en numérique avec l'inscription de crédits supplémentaire de 106 k€ en AE et 102 k€ en CP. Cette hausse s'explique notamment par une dépense SSI (Sécurité des Systèmes d'information) réalisée début 2026 qui a été partiellement imputée en fonctionnement alors qu'elle était prévue uniquement en investissement. De plus, afin d'obtenir une réduction importante par rapport au devis initial, le règlement a dû être réalisé intégralement dès cette année pour la période couverte de 5 ans. L'impact de cette dépense est de 105 k€ en AE et en CP de fonctionnement.

Les autres dépenses complémentaires sur cette destination sont relatives à la révision des différentes lignes de dépenses de maintenance, nettoyage et sécurité, notamment sur marchés pour les sites de Nogent et Troyes, puis à l'ajustement du loyer pour le site de Nogent.

En investissement, les dépenses immobilières sont en baisse de 38 k€ en AE et en hausse de 507 k€ en CP. Ces montants concernent des dépenses de la DNUM.

Malgré la volonté du budget initial du resserrement de cette partie des dépenses, les contraintes de maintenance et d'avancement des projets de l'établissement dans le contexte actuel d'évolution des prix a conduit à une revalorisation significative.

En effet, début 2026 les crédits initialement prévus ont été consommés pour des dépenses prioritaires de renouvellement de matériel avec des prix plus onéreux du fait de la pénurie actuelle de matériel.

D'autres facteurs expliquent la hausse du volume de ces dépenses : le matériel audiovisuel en souffrance du fait de la chaleur, l'obsolescence du matériel informatique des salles d'enseignement, le remplacement de plusieurs solutions logicielles, l'augmentation des accès distants au système d'information, l'adaptation du matériel du fait de la nouvelle politique Microsoft, les ateliers préparatoires au nouveau site web de l'établissement, nécessaires pour notre enjeu d'internationalisation.

Les modalités de règlements des fournisseurs se sont récemment durcies, avec une quasi-totalité des dépenses à payer sur l'année d'engagement, expliquant la hausse des CP.

Les nouveaux crédits inscrits devraient permettre d'engager : le renouvellement de logiciels (médecine préventive-uEgar) ; l'aménagement des équipements de climatisation de la salle serveur, le remplacement de deux serveurs ESX (sur 6 au total avec un cycle de vie à 7 ans) ; l'achat de PC & écrans pour 2 salles informatiques (renouvellement matériel nécessaire, du

fait de la nouvelle politique de mise à jour de Microsoft) ; des dépenses conjointes avec le patrimoine sur le réseau GTC (Gestion Technique centralisée) du fait d'une augmentation du nombre de prestataires intervenant à distance (permettant d'éviter des coûts de déplacement pour le prestataire), et l'ajout de licences (VPN, Bastion) liées à l'augmentation du télétravail.

Pour ces dépenses la différence entre le montant en AE et en CP provient d'une part des nouvelles modalités de règlement des dépenses qui nécessite plus particulièrement une révision des CP, et d'autre part des crédits libérés en AE par la dépense SSI citée ci-dessus (AE d'investissement prévus pour 331 k€ consommés pour 76 k€ en investissement) qui seront utilisés pour les nouvelles dépenses numériques sans devoir réinscrire de nouvelles AE.

❖ **Destination D115 : Pilotage et animation du programme de l'établissement**

Au sein de cette destination, sont regroupés l'ensemble des coûts structurels et des projets structurants de l'UTT, notamment les projets internationaux fléchés.

Ces dépenses de fonctionnement diminuent de 112 k€ en AE et de 232 k€ en CP.

Cette évolution provient principalement des éléments suivants :

- Une baisse des prévisions de dépenses sur les lignes de projets EUT+ de 38 k€ en AE et en CP, à la suite de l'analyse de l'avancement d'exécution sur 2026 ;
- Une diminution des dépenses de 54 k€ en AE et en CP liée au reclassement de dépenses de l'institut ISGA en D107 ;
- Un ajustement des crédits concernant les frais de personnel mis à disposition en baisse de 32 k€ en AE et en CP, provenant principalement du reclassement de la dépense du nouveau médecin du travail en masse salariale ;
- Une augmentation de 120 k€ en AE liée à la nouvelle convention pluriannuelle relative aux cotisations versées à la fondation UTT ;
- Une annulation de 36 k€ en AE et 41 en CP sur des crédits fléchés prévus sur projets.

Les autres variations sont liées à divers ajustements, notamment pour des dépenses sur marchés et des reclassements entre destinations de dépenses (vers les destinations D102 / D114).

En investissement, cette destination est ajustée à la hausse pour 10 k€ en AE et en CP, ces montants sont liés à la révision des investissements sur le projet EUT+.

❖ **Destination D203 : Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives**

Dans cette destination, les dépenses de fonctionnement augmentent de 15 k€ en AE et en CP, ce complément concerne des dépenses réalisées par la direction déléguée EUT+ pour le FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes).

4. Le tableau des recettes par origine (Tableau n°3 bis)

Les recettes budgétaires correspondent à l'encaissement attendu de ces recettes sur l'exercice. Ces éléments sont à mettre en corrélation avec les indications du tableau de

trésorerie (tableau n°7) et avec les recettes du tableau n°2 relatif aux autorisations budgétaires.

Pour ce budget rectificatif, les recettes sont en augmentation de 1 568 k€.

Cette hausse de recettes est la résultante de différents ajustements.

La SCSP augmente globalement de 154 k€.

Par rapport à l'estimation du budget initial, le montant de SCSP prévisionnelle a été recalculé pour prendre en considération le financement de la nouvelle PSC et de l'augmentation de la compensation du CAS pension.

Concernant le COMP (contrat d'objectifs, de moyens et de performance), aucune recette n'est inscrite dans ce budget 2026, dans l'attente de nouvelles informations du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour mémoire, la dotation COMP attribuée à l'UTT est de 575 k€ pour la période 2025-2027, cette dotation devait être versée à l'établissement en 3 tranches (46% en 2025 ; 30% en 2026 ; 24% en 2027). La première tranche reçue en 2025 s'est élevée à 87 k€.

Cette dotation est conditionnée à la réalisation des actions prévues et l'atteinte des cibles associées. Les objectifs de l'UTT se déclinent sur trois axes : le pilotage de l'offre de la formation, la recherche et l'innovation, puis la transition écologique et le développement soutenable. Des indicateurs de performance sont également associés à des objectifs assignés sur ces axes. Dans l'attente des financements, la totalité des actions ne peut pas être menée. Un certain nombre est déjà engagé s'inscrivant en cohérence avec UTT 2035.

Les autres financements de l'Etat diminuent de 22 k€, puisque début 2026 de nouvelles modalités de gestion d'une subvention pour les cordées de la réussite ont été mises en place, ainsi la gestion de cette subvention est déléguée au collège Le Noyer Marchand de Romilly.

Les autres financements publics progressent de 681 k€, cette hausse provient des principaux facteurs suivants :

- Une hausse des recettes ANR globale de 148 k€ provenant :
 - De la baisse des recettes du projet PCM de 70 k€ à la suite de l'analyse de l'avancement du projet des dépenses justifiables qui seront financées, la phase 1 du projet arrivant à terme en août 2026 ;
 - L'ajustement des RAR + 91 K€ expliqué par une identification plus fiable des RAR par l'agence comptable à la date de ce BR par rapport au budget initial 2026 (ces RAR concernent notamment les projets NOSE, ADVANSPEC, PACES) ;
 - L'ajustement des encaissements sur différents projets de recherche en cours pour + 127 k€ liée notamment à la mise à jour des taux d'encaissement par l'agence comptable.

- Une baisse des recettes Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région de 43 k€ provenant de l'ajustement de soldes à encaisser sur différents projets (-152k€) combiné à l'analyse des nouveaux montants de RAR par rapport au solde estimé lors du budget initial (+109k€). Ces ajustements concernent principalement des financements d'allocation doctorale 2022/2025.

- Une augmentation des recettes Subventions d'exploitation et financement des actifs – Union européenne de 232 k€ expliquée par :
 - Au niveau de la direction internationale, l'analyse des recettes encaissées et des prévisions de titres émis d'ici fin 2026 a permis d'inscrire des recettes supplémentaires pour un montant global de 122 k€. Ce montant s'explique principalement par des recettes relatives à des titres de 2025 ;
 - L'ajustement des RAR conduit à des recettes complémentaires de 93 K€ expliqué par une identification plus fiable des RAR par l'agence comptable à la date de ce BR par rapport au budget initial 2026 (ils concernent des encaissements tardifs sur bourses et le projet EPISTEAM) ;
 - Une nouvelle recette est inscrite pour le nouveau projet MechDiTS pour 6 k€ ;
 - Un encaissement sur un ancien projet est constaté en 2026 pour 11 k€.

- Une augmentation des recettes Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres de 344 k€ provenant :
 - D'une nouvelle recette sur le projet MAQUEST dont la convention prévoit un versement de 140 k€ en 2026 ;
 - De l'inscription du solde de financement pour 49 k€ sur le projet de prototype imprimante de Nogent, un avenant à la convention étant en cours de rédaction ;
 - De recettes supplémentaires de 41 k€ sur le projet IMPACT (hors ANR) suite à la finalisation d'une convention pour le paiement d'heures d'enseignement (avec une convention parallèlement établie pour la part à reverser à IMT et UTBM, dont les montants sont prévus en dépenses) ;
 - Les autres variations sur cette catégorie de recettes proviennent d'ajustements sur divers projets et opérations avec une mise à jour des taux d'encaissement (pour +47 k€ : projets FAILES, OQULUS, AGIR, ...), puis des nouvelles estimations de RAR (+67 k€).

Les recettes propres augmentent globalement de 460k€.

- Dans cette catégorie, les droits d'inscription réévalués à la hausse pour 60 k€. Ce montant est constitué d'une part de la prévision ajustée des recettes fonction des effectifs étudiants de 2026 pour 30 k€ et d'autre part de RAR sur titres de 2025 pour 30 k€.

- Les recettes de formation continue, diplômes propres et VAE augmentent de 171 k€. Cette variation provient principalement de décalage d'encaissements, soient 187 k€ provenant de la prise en compte d'encaissements perçus en 2026 sur des recettes de 2025. Les autres ajustements de cette catégorie de recettes, s'expliquent par la mise à jour des prévisions de recettes par rapport au nombre d'étudiants inscrits, et la revue des produits encaissés en lien avec les RAR.

- Les recettes de valorisation sont diminuées de 9 k€. Ces recettes sont ajustées pour tenir compte de l'avancement des différents projets, cette baisse globale résulte de plusieurs facteurs : l'analyse des projets dont certains sont décalés dans le temps (-68 k€), puis de la prise en compte des RAR mis à jour (+44 K€) et d'une nouvelle recette sur l'institut ISGA (+15 k€).

- Les autres recettes propres sont augmentées de 238 k€ en raison de facteurs variés tels que :

- Le décalage d'encaissements sur les recettes du forum en présentiel de 2025 pour 31 k€ ;
- Des recettes complémentaires au niveau de la direction des relations internationales pour 129 k€ provenant : d'un nouveau titre émis en 2026 non considéré au budget initial pour les recettes sur étudiants étrangers de 60 k€, d'une nouvelle recette pour le projet IMPACT de 37 k€ et pour le DU-IRIS de 32 k€ ;
- Un complément sur les recettes de mise à disposition de personnel pour 35 k€ ;
- Divers ajustements liés aux RAR, projets et colloques.

Les recettes provenant des autres financements publics fléchés augmentent de 295 k€.

Cette variation provient des éléments suivants :

- Pour les projets CPER de recherche, corrélativement aux éléments exposés en dépenses ci-dessus pour les projets Alliage, MAT-GE et Renete, les recettes sont mises à jour pour + 122 k€ afin de s'ajuster aux encaissements attendus sur dépenses justifiables en 2026 ;
- Concernant le projet évolUTtion, les encaissements reçus début 2026 permettent une augmentation des recettes de 112 k€. Pour ce projet, les éléments de dépenses prévisionnelles du budget initial sont inchangés, les marchés liés à la maîtrise d'œuvre pour le volet 'réhabilitation des façades' devrait être lancé cet été ;
- Le projet EUT+ inscrit une nouvelle subvention 2026 provenant de TCM pour 60 k€.

5. Le tableau d'équilibre financier (Tableau n°4)

Ce tableau permet de déterminer la variation de trésorerie prévisionnelle pour l'année 2026 et permet d'identifier spécifiquement la variation de trésorerie fléchée, obtenue grâce au solde des opérations sur recettes fléchées comptabilisées spécifiquement.

Cette variation de trésorerie résulte d'une part du solde budgétaire découlant des autorisations budgétaires et d'autre part des opérations non budgétaires qui affectent la trésorerie. Ces opérations non budgétaires qui affectent la trésorerie sont notamment les opérations au nom et pour le compte de tiers qui sont retracées dans le tableau 5.

Le solde budgétaire correspond à la différence entre les recettes budgétaires et les crédits de paiement. **Le BR1-2026 présente un déficit budgétaire de 2 336 k€, soit une amélioration de 538 k€ par rapport au budget initial 2026, mais une détérioration de 1 026 k€ par rapport à l'exécuté 2025.**

L'amélioration du solde budgétaire a un impact positif sur la trésorerie, qui est cependant amoindri par les modifications des prévisions de décaissements et encaissements pour compte de tiers.

En additionnant les éléments pour compte tiers au solde budgétaire, cela conduit à un prélèvement sur la trésorerie de 2 597 k€, soit une dégradation de 367 k€ par rapport au BI-2026 (et une dégradation de 1 063 k€ par rapport à l'exécuté 2025).

Ce prélèvement se répartit pour 115 k€ sur la trésorerie fléchée et pour 2 482 k€ sur la trésorerie non fléchée.

6. Opérations pour compte de tiers (tableau 5)

Ce tableau retrace les mouvements opérés dans le cadre des opérations partenariales pour lesquelles l'UTT est porteur.

Ces opérations sont transparentes pour le budget mais présentent un impact sur la trésorerie puisque l'UTT encaisse les fonds du financeur et se charge ensuite de les reverser aux partenaires du projet selon les conventions établies au sein du consortium.

Pour l'UTT, ces opérations concernent principalement des projets internationaux.

Au BR1-2026, les principales opérations en cours sont les suivantes : EUT+ ACCELERATE, ERASMUS, BERNARDO et AMI.

Pour ce BR1, ce tableau retrace des décaissements de 6 015 K€ et des encaissements à hauteur de 5 875 k€.

7. Le plan de trésorerie (Tableau n°7)

Ce tableau présente la prévision du niveau de trésorerie chaque mois de l'exercice 2026.

Pour mémoire, au BI 2026, nous avons estimé l'atterrissage de trésorerie à fin 2025 à 6 721 k€, alors que l'exécution finale de l'exercice 2025 fait apparaître un solde de trésorerie de 8 455 k€. La mise à jour de ce solde, qui constitue le niveau de trésorerie d'ouverture 2026, impacte positivement le solde de trésorerie pour +1 734 k€ au BR1-2026.

Cette amélioration est notamment liée à l'exécution partielle des dépenses budgétaires prévues en 2025 (taux d'exécution global de 93 % des CP en 2025) et à des encaissements de recettes supérieurs à la prévision budgétaire 2025 (taux d'exécution de recettes de 102 % en 2025), puis à la variation de la trésorerie gérée pour comptes de tiers.

Au BR1-2026, le niveau de trésorerie final est désormais évalué à 5 859 k€, soit un niveau de trésorerie supérieur au montant voté au BI-2026 (+ 2 102 k€).

Il correspond à 47 jours de dépenses de fonctionnement décaissables et 43 jours de dépenses décaissables totales. Cet indicateur de trésorerie est satisfaisant et dépasse le seuil d'alerte fixé à 30 jours, ce qui atteste de la soutenabilité budgétaire de l'établissement.

8. Le compte de résultat et le tableau de financement agrégé (Tableau n°6)

Le compte de résultat est établi en droits constatés. Au BR il retrace le niveau de charges et de produits prévisionnels de 2026 permettant ainsi de définir le résultat patrimonial et ensuite le niveau de la capacité d'auto-financement.

Les éléments du compte de résultat sont les suivants :

- **Le total des charges au BR1-2026 s'élève à 48 005 k€. Il est en augmentation par rapport au Bi-2026 de 339 k€.**

Les éléments d'ajustements des dépenses de fonctionnement et de personnel exposés en amont de ce rapport conduisent à une hausse de charges de 550 k€. Cependant au niveau du résultat, une charge de masse salariale liée à un reclassement budgétaire sur opération doit être retraitée pour - 178 k€, ainsi qu'une correction budgétaire liée à une annulation outil pour - 86 k€, ces éléments ayant déjà été pris en compte comptablement lors du compte financier 2025.

Puis de nouvelles charges viennent s'ajouter concernant les amortissements et provisions prévisionnelles en hausse de 54 k€.

- **Le montant du total des produits au BR1-2026 est de 47 406 k€, en hausse par rapport au BI-2026 de 605 k€. Cette variation montre un impact moindre par rapport aux recettes budgétaires, notamment car au niveau du compte de résultat les produits sont considérés sans notion d'encaissement.**

Cette évolution des produits est liée aux ajustements budgétaires opérés en fonctionnement (soit notamment : l'analyse des produits constatés corrélatifs aux dépenses financées et non pas selon l'échéancier d'encaissement qui couvre parfois des avances sur projets, les produits de formation en fonction du rythme de rattachement comptable, ...).

Le résultat patrimonial au BR1-2026 est déficitaire pour un montant de 599 k€, il s'améliore de 266 k€ par rapport au BI-2026, compte tenu des éléments listés ci-dessus.

La **capacité d'autofinancement** (CAF) représente l'excédent de ressources internes dégagé par l'UTT durant l'exercice, par l'ensemble de son activité et qu'elle peut destiner à son autofinancement.

Pour ce BR1-2026, la CAF s'améliore de 246 k€ en lien avec le résultat retraité des modifications sur les prévisions d'amortissements et provisions, et se porte à 438 k€ au lieu de 192 k€ au BI-2026.

Cette position montre que les prévisions d'activité de l'UTT permettent de dégager une ressource pour financer ses investissements, mais dont le montant reste faible.

En mettant en relation cette capacité d'autofinancement avec les recettes d'investissement de 2026 prévues pour 2 338 k€, le total s'élève à 2 776 k€. Ce montant est inférieur au montant des dépenses d'investissement s'élevant à 4 111 k€. En conséquence, le financement de l'ensemble des emplois prévus génère un prélèvement sur le fonds de roulement de 1 335 k€.

Les prévisions d'investissements sont revues à la hausse dans ce BR1-2026, avec davantage d'investissements en autofinancement, cela impacte le prélèvement sur fonds de roulement par rapport au BI-2026. Cependant la mise à jour des éléments liés à l'exécuté 2025 permet d'amoindrir l'impact sur le niveau final de fonds de roulement prévisionnel du BR1-2026 (le niveau de FDR prévisionnel 2025 était en effet de 5 571 k€, il s'est finalement établi avec un niveau à 6 279 k€, soit + 708 k€ notamment en lien avec le résultat final de 2025).

La situation patrimoniale au BR1-2026 présente une amélioration du niveau de fonds de roulement qui s'établit désormais à 4 943 k€, soit une augmentation de 164 k€ par rapport au BI-2026, cependant en diminution de 1 335 k€ par rapport à fin 2025.

9. Indicateurs de soutenabilité budgétaire

La soutenabilité du budget de l'UTT s'apprécie au regard de trois critères dont la position est la suivante pour les prévisions du BR1-2026 :

- **Le niveau final de trésorerie s'établit à 47 jours de crédits de paiements hors investissements.** Ce résultat reste conforme par rapport au seuil d'alerte fixé à 30 jours, mais se dégrade par rapport à fin 2025 où il s'élevait à 72 jours (31 jours au BI-2026).
- **Le niveau final de fonds de roulement ressort à 40 jours de crédits de paiements hors investissements.** Cette situation est satisfaisante par rapport au seuil d'alerte fixé à 15 jours. Cet indicateur s'élevait à 54 jours à fin 2025 (39 jours au BI-2026).

Pour ces deux indicateurs, l'amélioration par rapport au BI-2026 provient du fait de la prise en compte des éléments réels exécutés à fin 2025 (non définitif lors de l'établissement du BI). Ainsi, le niveau de trésorerie d'ouverture 2026 a été amélioré, de même que celui du niveau d'ouverture du niveau de fonds de roulement, mais les dépenses décaissables prévues en 2026 sont cependant plus importantes qu'en 2025.

- **Les charges de personnel représentent 79 % des produits encaissables.** Ce ratio est à surveiller puisqu'il se rapproche de la norme de 83% tout en étant similaire à celui de 2025 et en amélioration par rapport à l'estimation faite au BI-2026.

Analyse des indicateurs de soutenabilité :

	2024	2025	BR1 2026
Niveau final de FDR (en jours) >15j	58,14	54,01	39,82
Niveau final de trésorerie (en jours) >30j	87,13	72,74	47,19
Charges de personnel/produits encaissables <83%	77,3%	78,6%	79,4%

Nous constatons une dégradation de nos indicateurs de soutenabilité depuis 2024, même s'ils restent toujours au-delà des seuils. Les niveaux de FDR paraissent particulièrement dégradés pour ce BR. Cependant, nous faisons preuve de prudence dans la prévision de nos encaissements qui dépend d'une part du rythme de notre activité, mais aussi de la capacité des bailleurs publics à instruire nos justificatifs de dépenses et du délai de paiement des partenaires privés. Ces éléments sont évalués de manière empirique dans le budget. Nous faisons également évoluer notre méthode de prévision budgétaire en utilisant une méthode plus « descendante » qui permettra de faire des propositions budgétaires aux services proches des niveaux d'exécution des années précédentes tout en fixant des niveaux plafonds de dépenses et de recettes « établissement ». Nous avons initié ce changement pour ce BR mais nous devrions pouvoir en mesurer l'impact complet pour le BI2027.

La tendance à la dégradation observée depuis 2024 reste tout de même un point majeur d'attention qui guidera nos constructions budgétaires à venir. En effet, la rigidité engendrée par l'augmentation du niveau de masse salariale par rapport aux produits encaissables peut devenir limitante dans nos choix de dépenses. L'accélération du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), due notamment à l'augmentation des charges employeurs (CAS

pension) et les incertitudes sur l'ensemble de nos recettes, sont de nature à dégrader cet indicateur. La maîtrise de cet indicateur est essentielle pour pouvoir continuer à recruter dans un objectif de développer les ressources propres. Le pilotage du niveau de masse salariale et du GVT sont déterminants pour que l'UTT puisse maintenir ses choix de développement.

Les niveaux de FDR et de trésorerie sont encore à des niveaux élevés par rapport aux seuils. Cependant, nous travaillons activement à des projections pluriannuelles d'investissement (les niveaux de dépenses de fonctionnement et d'investissement étant moins fluctuants) afin d'avoir une meilleure maîtrise à moyen terme de notre fonds de roulement et d'avoir une stratégie d'investissement qui pourra nous permettre d'agir sur la maîtrise de nos frais de fonctionnement (énergie, stratégie numérique, équipements pédagogiques...).

Synthèse du Budget Rectificatif n°1 (2026)

Le BR1 de 2026 s'inscrit dans un contexte général complexe, marqué par l'incertitude politique, l'inflation et des tensions sur les financements. Ce budget vise à ajuster les prévisions initiales (BI 2026) en fonction de l'exécution réelle des premiers mois et des résultats définitifs de 2025.

1. Évolution globale des crédits et de l'emploi : L'établissement prévoit une hausse simultanée de ses recettes (+ 1 568 k€) et de ses dépenses, avec une augmentation de 700 k€ en Autorisations d'Engagement (AE) et de 1 030 k€ en Crédits de Paiement (CP). Du côté des ressources humaines, les effectifs sont globalement stables avec une très légère hausse de +0,9 ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé), portant le total à 488,6 ETPT.

2. Dynamique des dépenses

- **Fonctionnement et Investissement** : L'inflation et les difficultés d'approvisionnement ont fortement impacté les coûts. L'UTT a dû augmenter son budget pour faire face au renouvellement critique de ses équipements informatiques (obsolescence, cybersécurité) et à la révision à la hausse de certains marchés de maintenance.
- **Personnel** : La masse salariale augmente légèrement (+0,7 %, soit +271 k€), atteignant 35,78 M€. Cette hausse s'explique surtout par la correction d'une erreur initiale sur le CAS Pension et la mise à jour des financements de la Protection Sociale Complémentaire (PSC).

3. Dynamique des recettes : L'établissement bénéficie d'une révision à la hausse de ses recettes (+1 568 k€) grâce à :

Une augmentation de la subvention pour charges de service public (+154 k€).
Un bon dynamisme de ses ressources propres (+460 k€), tirées par la formation continue, l'apprentissage, les droits d'inscription et les relations internationales.
Une hausse des autres financements publics (+681 k€), liée notamment à des encaissements de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et de projets européens.

4. Les équilibres financiers : Si le budget reste structurellement déficitaire avec un solde budgétaire de - 2 336 k€, celui-ci s'améliore de 538 k€ par rapport aux prévisions initiales. De plus, grâce à une année 2025 clôturée avec de meilleurs résultats que prévu, la trésorerie de départ pour 2026 a été revalorisée. La Capacité d'Autofinancement (CAF) augmente, passant de 192 k€ à 438 k€.

Conclusion : Éléments positifs et Points de vigilance

Éléments positifs à mettre en avant :

- **Des indicateurs de soutenabilité au vert** : La trésorerie finale est estimée à 47 jours de fonctionnement (bien au-dessus du seuil d'alerte de 30 jours) et le Fonds de Roulement (FDR) à 40 jours (pour un seuil de 15 jours).
- **L'amélioration du solde budgétaire** : Le déficit se réduit par rapport au budget initial et le niveau final de trésorerie (5 859 k€) est supérieur de 2,1 millions d'euros à ce qui était craint au départ.
- **Le dynamisme des ressources propres** : La capacité de l'UTT à générer de nouvelles recettes (formation continue, projets internationaux, rattrapages d'encaissements) démontre une certaine résilience face à la stagnation des financements d'État.

Points de vigilance majeurs :

- **Le poids grandissant de la masse salariale** : Les charges de personnel représentent désormais 79,4 % des produits encaissables, un ratio qui s'approche de la limite réglementaire de 83 %. L'augmentation du "Glissement Vieillesse Technicité" (GVT) et des charges employeurs risque de limiter sévèrement les choix de dépenses à l'avenir.
- **La dégradation continue des réserves financières** : Bien qu'au-dessus des seuils d'alerte, les indicateurs (FDR et trésorerie) sont en baisse constante depuis 2024. Pour financer ses investissements, l'UTT est contrainte de ponctionner son fonds de roulement à hauteur de 1 335 k€.
- **L'impact de l'inflation et des coûts d'infrastructure** : Les dépenses technologiques et numériques connaissent une flambée importante (durcissement des conditions de paiement, hausses de prix, retards de livraison), forçant l'établissement à puiser massivement dans ses crédits de paiement.
- **Une fragilité structurelle globale** : L'ordonnateur conclut la note en avertissant que l'établissement évolue dans une situation de sous-financement, rendant la prévision financière incertaine face aux besoins réels de fonctionnement et de développement, ce qui rend urgent l'activation des 7 leviers présentés au CA fin 2025.